



Que doit faire le bailleur quand le locataire meurt ?

Par jef

Bonjour,

Je viens d'apprendre fortuitement que mon locataire était mort il y a une quinzaine de jours. Après avoir fait quelques recoupements, cela semble réel.

Mais je ne sais pas s'il est mort dans l'appartement ou ailleurs. Je ne sais pas s'il est enterré sur place ou dans son pays d'origine. Il n'a pas de famille. La plus proche doit être une soeur au pays.

Que dois-je faire :

- à l'égard des administrations ?
- pour récupérer mon logement ?

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est une location vide ou meublée ?

Par jef

Location vide.

Par Isadore

Bonjour,

Le bail est résilié automatiquement le jour du décès. Vous avez droit à une indemnité d'occupation tant que le logement n'est pas libéré.

Commencez par demander une copie de son acte de décès, cela vous permettra de voir qui a déclaré la mort du défunt :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>

Ensuite, il faudra essayer de le contacter.

S'il n'est pas possible de mettre la main sur des héritiers, vous devrez faire une requête auprès du tribunal judiciaire pour qu'un commissaire de justice vienne faire l'inventaire et retirer les meubles :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039387034

Les frais que vous aurez avancés seront une créance contre la succession (en plus de l'indemnité d'occupation). Juridiquement, vous n'avez pas le droit de procéder d'office à l'enlèvement des meubles du défunt.

Par jef

Merci beaucoup Isadore, j'étais complètement désespéré devant cette situation pour le moins inhabituelle. Je vais suivre votre mode d'emploi.

Par jef

J'ai obtenu la copie d'extrait d'acte de décès auprès de la mairie du domicile. Mais le lieu de décès est dans la commune voisine. Je pense qu'il est mort à l'hôpital et que c'est un représentant de l'hôpital qui a fait la déclaration. Donc pas d'indication permettant de retrouver un proche. D'ailleurs, il n'y a pas de nom de déclarant sur le document

qu'on m'a envoyé.
Dois-je saisir directement le tribunal judiciaire ?

Par yapasdequoi

L'hôpital a peut être des renseignements comme les coordonnées des proches qui se sont occupés des funérailles.